



Association loi 1901

REGLEMENT INTERIEUR

Inscription

- ❖ Un cours d'essai gratuit est possible dans chaque discipline
- ❖ Les inscriptions se font dans nos salles auprès du professeur référent du cours.
- ❖ Le paiement correspond au(x) forfait(s) saisonnier(s) de(s) activité(s) choisie(s) auquel s'ajoute les frais d'adhésion à l'association.
- ❖ Une remise de 5% est accordée pour une inscription à un 2^{ème} cours.
- ❖ Le montant de notre adhésion, qui vient s'ajouter au forfait cours, est fixé pour cette année à : **25€ par foyer**.
- ❖ Les forfaits sont valables de septembre jusqu'à fin juin de la saison en cours. Pour les inscriptions faites de septembre à octobre le montant est intégral. A partir de novembre, le coût du forfait est réduit 1/10^{ème} suivant le mois d'inscription.
- ❖ Pour tous nos cours, il est obligatoire de nous fournir : **1 certificat médical**, 1 photo d'identité récente, 2 enveloppes timbrées.
- ❖ Le paiement est non remboursable en cas de désistement de la part d'un élève. Exceptions faites pour un déménagement ou une maternité, événements non prévus au moment de l'inscription, uniquement dans ces cas un remboursement est appliqué au prorata de présence.
- ❖ Un minimum de 10 inscrits par cours est souhaitable pour en maintenir le fonctionnement. Le bureau, avec l'accord du professeur, se réserve le droit de fermer le cours en dessous de ce quota et remboursera les adhérents concernés.

Fonctionnement

- Il est formellement interdit de fumer dans les locaux,
- L'adhérent s'engage à respecter le matériel et de laisser les locaux en bon état après son départ,
- Les vestiaires sont accessibles 5 à 10 minutes avant le début du cours,
- Les parents n'ont en aucun cas accès aux salles de danse pendant les cours de leur enfant.
- Des cours « **Portes-Ouvertes** », où les parents et les élèves voulant tester une discipline pourront assister, sont organisées, cette année ce sera au cours **de la semaine avant les vacances de Noël**,
- Il est obligatoire de **prévenir systématiquement** le professeur **en cas d'absence ou de retard au cours** (ceci est valable pour les adultes et les enfants).
Par ailleurs des absences répétées peuvent être préjudiciable à la participation au gala.
- Les cours n'ont pas lieu les jours fériés mais **il y aura cours chaque samedi avant les vacances** (Noël, Février et Pâques)
- Pour la tenue de cours obligatoire se renseigner auprès du professeur pour connaître ses exigences.
Rappel : Il faut **des chaussures propres** pour pénétrer dans les salles de danse.
- Un grand Gala de danse est organisé tous les 2 ans, en alternance avec un mini Gala enfants, et se déroule en fin d'année
- L'Assemblée Générale se tiendra en fin de saison. A cette occasion, le bureau rendra compte des bilans moral et financier de la saison précédente,

Dispositions particulières pour les mineurs

- A la fin du cours, après l'ouverture de la salle par le professeur, les parents ou personne désignée doivent venir chercher leur(s) enfant(s), en aucun cas le professeur ne raccompagnera à domicile.
- Une décharge écrite et signée des parents sera exigée pour les enfants autorisés à rentrer seul.

Coordonnées téléphoniques du bureau

SOLENE (Présidente) 06 42 51 78 56

SALIMA (Trésorière) 06 13 03 75 06